

**COUR D'APPEL DE LYON**

-----  
**Première Présidence**

**ORDONNANCE**

**2024/DI- 12**

Nous, Catherine PAUTRAT, première présidente de la cour d'appel de Lyon,

Vu les dispositions des articles L492-2 et L492-7 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la liste dressée par le préfet de la Loire,

Vu l'avis du président du tribunal paritaire des baux ruraux de Montbrison en date du 12 février 2024,

**DESIGNONS**, pour une durée de 6 ans, en qualité d'assesseurs au tribunal paritaire des baux ruraux de Montbrison :

- **au titre des bailleurs non preneurs :**

- \* titulaires :
  - Madame Bernadette FORESTIER
  - Monsieur Robert PALLUAT DE BESSET
- \* suppléants :
  - Monsieur Joseph VIRICEL
  - Monsieur Daniel BOUCLON

- **au titre des preneurs non bailleurs :**

- \* titulaires :
  - Monsieur Stéphane DUCREUX
  - Monsieur Raphaël REYNAUD
- \* suppléants :
  - Monsieur Jean-Marc CHATAING
  - Monsieur Eric JAYOL

Ainsi ordonné à Lyon, le 29 février 2024

La première présidente



Catherine PAUTRAT